

Sylviculture et prise en compte des milieux aquatiques

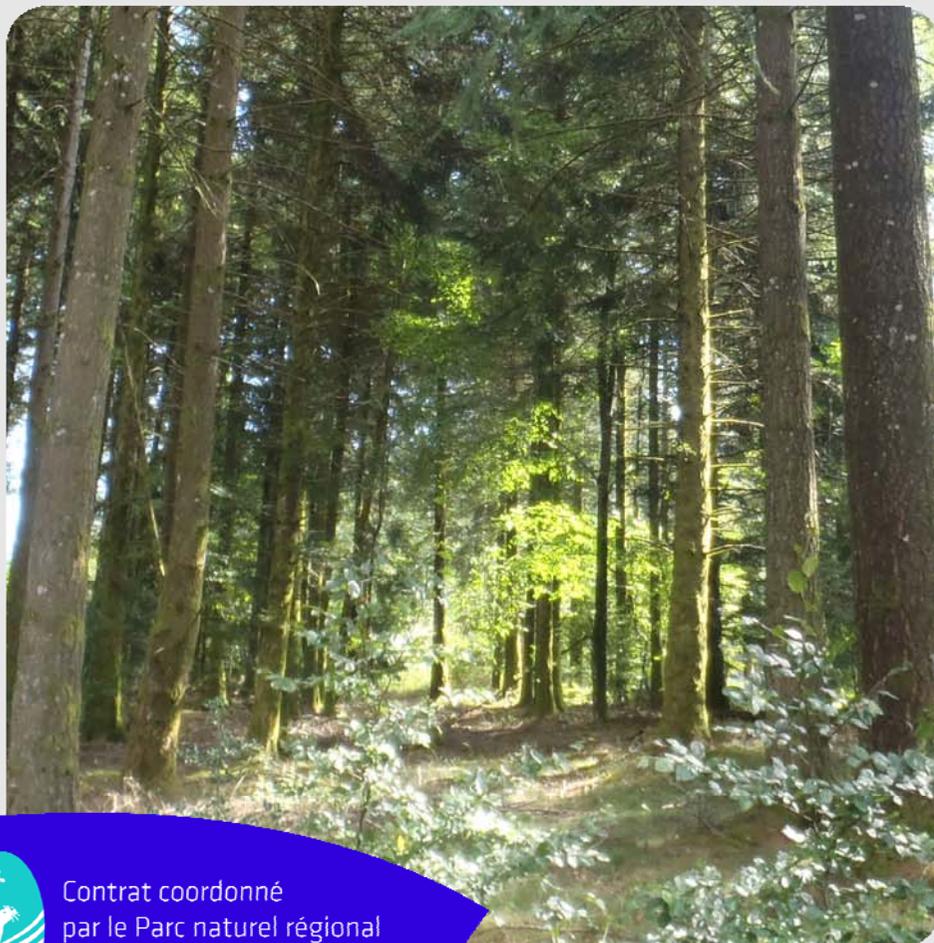
Opérations dans le cadre du Contrat Chavanon

Le 19.06.2018 à St-Germain-Sous-Meymont



**CHAVANON
EN ACTION**

Contrat territorial



Contrat coordonné
par le Parc naturel régional
de Millevaches en Limousin



Contexte tête de BV : Le Chavanon



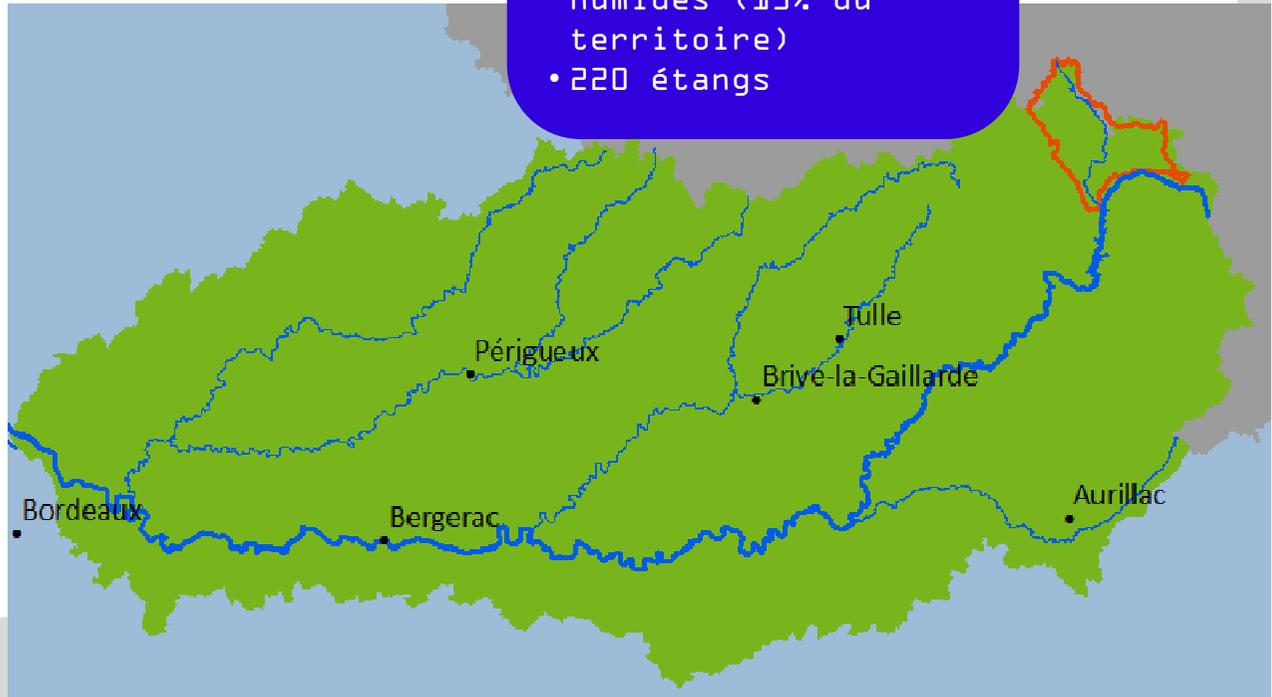
**Contrat Territorial Milieux
Aquatiques 2015-2019**

19 porteurs de
projets
1 structure
coordinatrice



Quelques chiffres

- 473 km²
- 914 kms de cours d'eau
- 31 communes
- 5800 ha de zones humides (13% du territoire)
- 220 étangs



Programmation d'un volet expérimental « eau et forêt »

Objectif :
Créer une
dynamique de
travail entre
acteurs



Un territoire de forêt de production récente

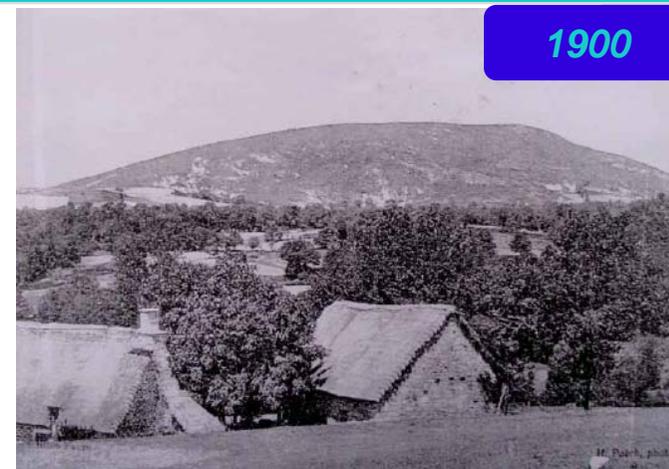
A l'échelle PNR

- Taux de boisement : 55 %
- 44% forêt feuillue (contre 68% à l'échelle régionale) et 56% en résineux (contre 32% à l'échelle régionale)
- Douglas représente l'essentiel des reboisements effectués
- 88 % propriété privée (morcellement important)

Forte mobilisation de la
ressource forestière

Pressions croissantes sur l'eau et les milieux
aquatiques :

- Sol mis à nu (érosion terrains et lessivage polluants)
- Départ de particules fines et sédiments liés aux travaux du sol sur fortes pentes
- Autres impacts : franchissement de cours d'eau, utilisation de phytosanitaires, dégradation de la ripisylve et des berges



Forêt et le Parc



CHAVANON
EN ACTION

Contrat territorial

Volonté du Parc de mener une stratégie de gestion durable de la forêt :

Charte du Parc 2018-2033 : vision partagée de la forêt, enjeux et orientations souhaités pour la forêt sur 12 ans

Charte forestière 2015-2020 : élaboration d'un programme d'actions

OPAFE 2012-2017 puis 2018-2020 : Opération Programmée d'Amélioration Forestière et Environnementale



=> Dispositif d'accompagnement des propriétaires forestiers (technique et financier) :

4 mesures :

- Renouvellement d'une futaie résineuse par régénération naturelle
- Irrégularisation de peuplements forestiers
- Amélioration des peuplements feuillus et de pins
- Reboisement diversifié de coupes rases résineuses

↳ règlement

Coordonnateur : PNR

Comité de suivi : financeurs, élus du territoire, GDFs, entreprises et gestionnaires

Bilan positif mais manque d'intégration de l'enjeu eau

OPAFE Chavanon

- Particularité du dispositif OPAFE Chavanon : nécessité de prendre en compte les milieux aquatiques
 - Source de financement : Agence de l'Eau Adour-Garonne
 - Visite systématique de l'agent du Parc en charge du dossier et réalisation d'un diagnostic « eau »
 - Contenu du diagnostic : état de la masse d'eau, présence de ripisylve, types de travaux envisagés et leurs impacts, présence de sources et de zones humides
- Aboutir à des préconisations de gestion (éligibilité et versement de l'aide conditionné par le respects de ces préconisations pour la préservation des milieux aquatiques)



CHAVANON
EN ACTION

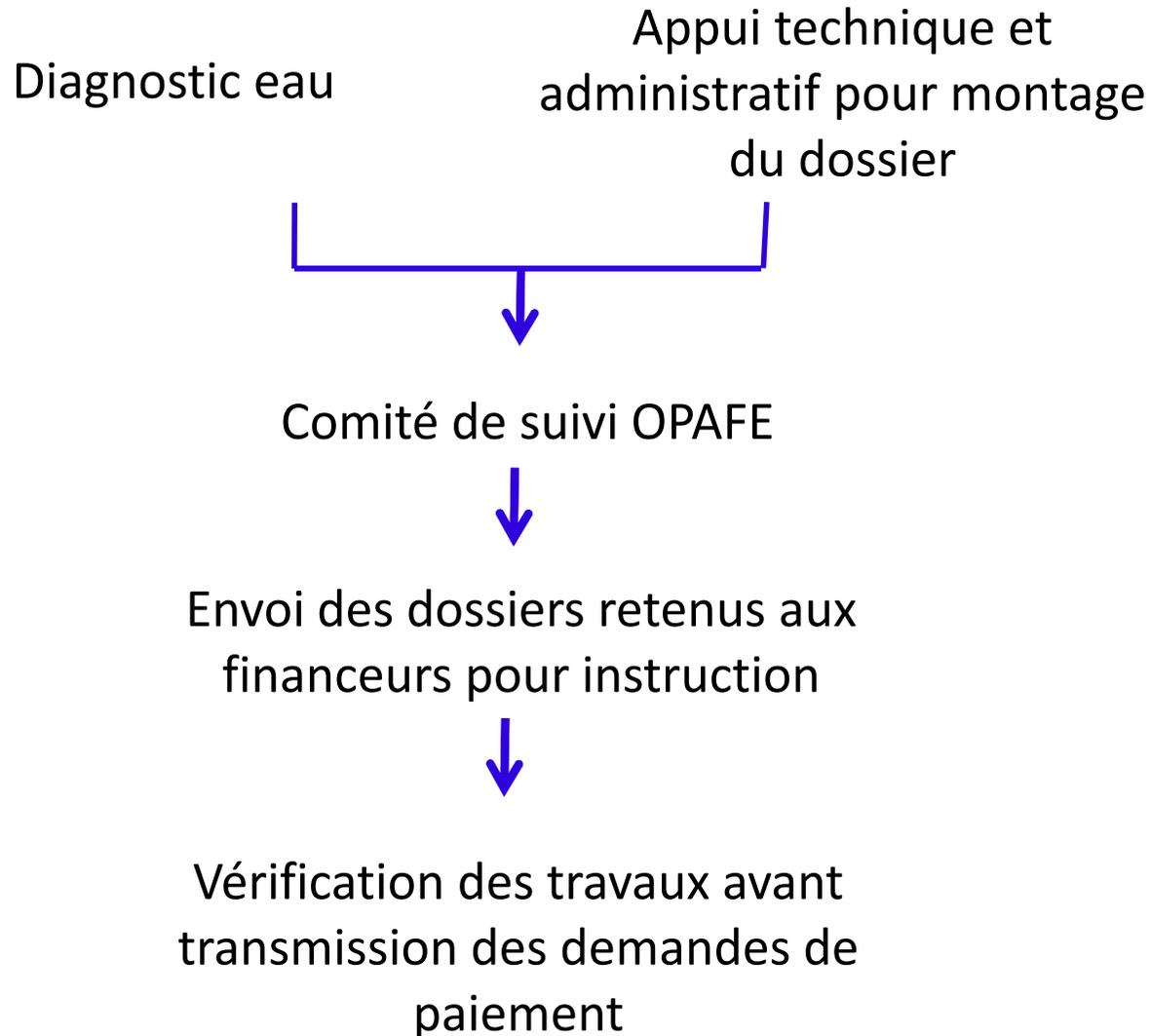
Contrat territorial



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



Contrat coordonné
par le Parc naturel régional
de Millevaches en Limousin





1. Amélioration des peuplements feuillus et de pins

PROJETS ELIGIBLES

- balivages, éclaircies ou amélioration de peuplements à prédominance feuillus
- éclaircies de peuplements à prédominance en pins
- amélioration des jeunes accrus naturels (constitués principalement d'essences pionnières : bouleaux, chênes, pins, ou encore hêtres...)
 - dégagements, dépressage, cloisonnement cultural...
 - enrichissement : la densité de plants devra être comprise entre 200 et 400 tiges /ha pour un enrichissement en résineux et au minimum 200 tiges /ha pour un enrichissement en feuillus ;

Aides :

- diagnostic sylvicole / marquage 100 €/ha
- coupe d'amélioration : 300 €/ha
- enrichissement : 40% montant des travaux plafonné à 600 €/ha
- plafonnées à 10 ha



OPAFE Chavanon

1. Amélioration des peuplements feuillus et de pins

Exemple d'un projet porté par la commune de St-Oradou-de-Chirouze (23) :

- Surface : 20 ha
- Essences : Hêtre et Chêne (belle futaie sur la partie sommitale et taillis sur le reste de la parcelle)
- Cours d'eau non cartographié + source
- Zones humides



OPAFE Chavanon

1. Amélioration des peuplements feuillus et de pins

Projet initial	Projet via l'OPAFE Chavanon
<p>Coupe rase de 20 ha, mise à nu du sol et destruction d'un habitat d'intérêt écologique</p> <p>Remplacement par une plantation de résineux (Mélèzes)</p> <p>Travaux du sol (dessouchage)</p> <p>Franchissement potentiel du cours d'eau</p> <p>Non prise en compte de la zone humide</p>	<p>10 ha en réserve et travaux d'amélioration sur 10 autres ha</p> <p>Conservation d'une forêt de feuillus et aucune mise à nu du sol</p> <p>Pas de dessouchage, de sous solage</p> <p>Préconisations de mise en place de franchissements temporaires (possibilité de prêt par le Parc)</p> <p>Création d'une zone tampon de 5 m de la source et de part et d'autre du ruisseau (affluent d'un cours d'eau à MP)</p> <p>Conservation de la zone humide (aucune intervention autorisée)</p>

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX : 22 950 € HT

MONTANT DE L'AIDE : 7 000 € HT



2. Reboisement diversifié de coupes rases résineuses

Parcelles concernées : Coupes rases de résineux (récentes, ou âgées de moins de 10 ans)

Parcelles non concernées : Coupes rases de hêtraie et chânaie et pente <30%

PROJETS ELIGIBLES

- Plantation diversifiée à au moins 3 essences dont une essence dite d'accompagnement à hauteur de 25%
- Plantation feuillue ou mixte : 2 essences de feuillues ou au moins une essence feuillue à hauteur de 35%

Aides :

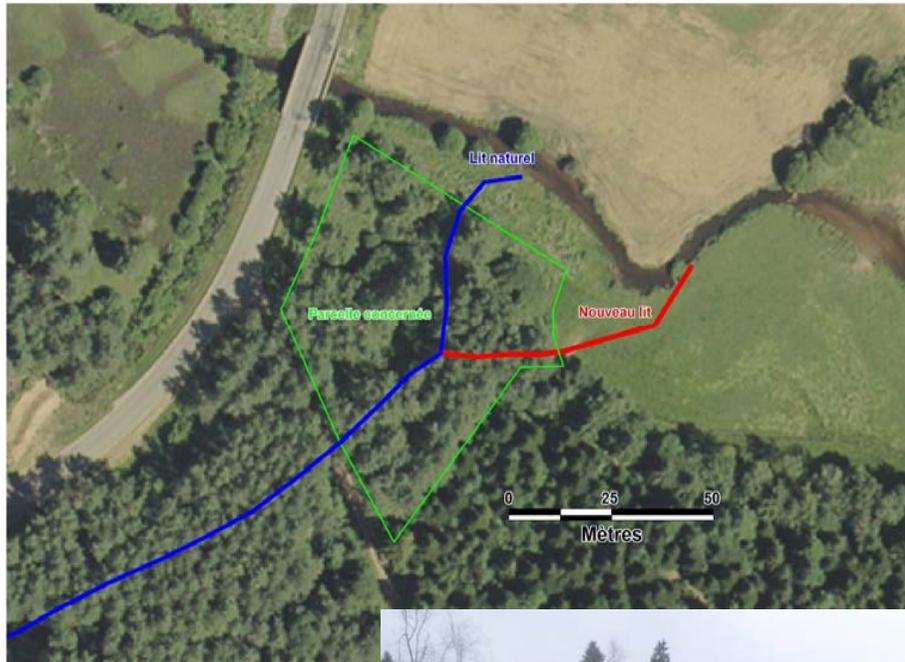
Mont des travaux de 30 à 45 % plafonné entre 500 € et 1 000 €
- plafonné à 4 ha





2. Reboisement diversifié de coupes rases

Exemple d'un projet porté par un propriétaire privé sur Laroche-près-Feyt (19)



Coupe rase de résineux

Lit naturel du ruisseau bouché suite à la circulation des engins et à l'accumulation de déchets végétaux

Nouveau lit formé dans chemin d'accès à la passerelle agricole



Affluent restauré ■■■■

Ancien lit ■■■■





2. Reboisement diversifié de coupes rases résineuses

Préconisations :

- Préparation sol à la MINI-PELLE <5t en potets travaillés
- Pas de dessouchage pour éviter tout départ de particules supplémentaires
- Mélange mélèze d'Europe, Aulne (en bordure de cours d'eau et dans le bas de la parcelle plutôt humide), et quelques hêtres
- Secteur fourré de saules à conserver
- Respecter une distance de plantation de 5 m de part et d'autre du cours d'eau avec des Aulnes pour recréation d'une ripisylve feuillue
- Pas de traitement phytosanitaire sur la parcelle



**Cartographie du projet de reboisement
Parcelles de Mme MASSIAS
Commune de la Roche-Près-Feyt (19)**

Légende

Eau

- Travaux prévu pour remettre le cours d'eau dans son lit naturel
- Cours d'eau dans son lit actuel
- Zone de sensibilité pour la Moule perlière

Préconisations pour le reboisement

- Aulne pur (environ 15 ans) 165 pieds
- Aulnes bord de cours d'eau à conserver pour ripisylve - 130 pieds
- Mélèze et quelques Aulnes
- Mélèze d'Europe
- Mélèze pur avec quelques pieds de hêtre en bordure 10 pieds
- Emprise de la parcelle concernée

0 50 100 m



Dispositif d'accompagnement

3. Renouveau d'une futaie résineuse par régénération naturelle

Parcelles concernées peuplement dans une logique de régularisation



CHAVANON
EN ACTION

Contrat territorial



Aides :

- diagnostic sylvicole de 100 €/ha
- marquage de la coupe d'ensemencement 150 €/ha
- travaux sylvicoles / aide forfaitaire de 350 €/ha
- plafonnées à 10 ha



Contrat coordonné
par le Parc naturel régional
de Millevaches en Limousin

Dispositif d'accompagnement



CHAVANON
EN ACTION
Contrat territorial

4. Irrégularisation de peuplements forestiers

Parcelles concernées : peuplement dans une logique
d'irrégularisation



Contrat coordonné
par le Parc naturel régional
de Millevaches en Limousin

Dispositif d'accompagnement



**CHAVANON
EN ACTION**
Contrat territorial

4. Irrégularisation de peuplements forestiers

Taille du projet	Montant de l'aide			
	3 – 5 ha	5 – 10 ha	>10 ha	>20 ha
diagnostic	150	150	100	50
travaux	350	150	0	0
Aide forfaitaire globale	500 €/ha	300 €/ha	100 €/ha	50 €/ha

Convention signée entre le PNR et propriétaire sur 15 ans



R É G I O N
**NOUVELLE-
AQUITAINE***
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Merci de votre
attention

Chargé de mission forêt et animateur de la Charte forestière de territoire

Thomas MIGNAUT - t.mignaut@pnr-millevaches.fr
05 55 96 97 05

Chargée de mission eau et milieux aquatique et coordinatrice du Contrat Chavanon

Julie COLLET - j.collet@pnr-millevaches.fr
05 55 96 97 04

Site du PNR : www.pnr-millevaches.fr

Site du Contrat territorial : www.chavanon-en-action.fr



Contrat coordonné
par le Parc naturel régional
de Millevaches en Limousin

